

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 09.10.2024

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 03.10.2024

Présents : M. Weiler, bourgmestre, M. Lux, M. Gonçalves Dos Anjos, échevins, M. Birchen, Mme Buchette, MM. Caetano, Daubenfeld, Mme Grün, MM. Halsdorf, Lomel, Mores, Mme Petry, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Absents : a) excusé : M. Donven
b) sans motif : /

Vote par procuration : /

Point de l'ordre du jour : 4.10

Objet : **Abrogation du règlement-taxe portant fixation du prix de vente des nightcards**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 19 décembre 2007 portant fixation du prix de vente des nightcards ;

Considérant l'initiative conjointe de la commune de Kayl et de la Ville de Rumelange d'instituer un système de transport nocturne « Late night bus » à partir de septembre 2024 afin de remplacer le service « Night Rider » ;

Revu sa délibération en date de ce jour portant résiliation de la convention « Night Rider » conclue entre la commune de Kayl et Sales Lentz Autocars S.A. le 28 mai 2015, et approuvée par le conseil communal le 3 juillet 2015 concernant le service de transport « Nightrider » ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

après délibération
avec 12 voix pour

- 1) Décide d'abroger le règlement-taxe portant fixation du prix de vente des nightcards du 19 décembre 2007.
- 2) Transmet la présente délibération à l'autorité supérieure conformément à l'article 107bis de la loi communale.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,



la secrétaire,

